



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-5-49

OBJET : POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

TARN-ET-GARONNE HABITAT

**CONVENTION SUBSÉQUENTE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS –
OPÉRATION VALENCE PRÉLUDE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-5-49

OBJET : POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

TARN-ET-GARONNE HABITAT

CONVENTION SUBSÉQUENTE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS – OPÉRATION
VALENCE PRÉLUDE

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière de logement social pour la production et l'amélioration des logements HLM menées par les opérateurs, les communes étant tenues de mettre à disposition les emprises foncières.

C'est dans ce cadre que la Communauté a passé une convention cadre avec Tarn-et-Garonne Habitat afin de participer financièrement aux opérations de construction, d'aménagement et de rénovation de logements sociaux.

Cette convention, adoptée lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2024, concerne 104 logements pour des travaux programmés sur la période 2025-2030. Elle détermine les modalités de participation de la Communauté de Communes des Deux Rives et la liste prévisionnelles des opérations concernées.

Une convention spéciale doit être adoptée pour chaque projet afin de fixer les modalités propres à l'opération ainsi que le montant définitif.

A ce titre, Tarn-et-Garonne Habitat sollicite la CC2R pour une opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) du programme Valence Prélude du promoteur Prélude se composant de 20 logements individuels (12 T3 et 8 T4 avec chacun un garage et un jardin).

Cette opération, située Avenue du Quercy à Valence d'Agen à proximité du lycée, a été approuvée par le bureau de Tarn-et-Garonne Habitat le 04 février 2025.

La subvention de la Communauté de Communes sollicitée est de 8 000 € par logement, soit une subvention globale de 160 000 euros.

Le versement de la subvention pour ladite opération se fera suivant l'échéancier :

- 20 % au moment des ordres de service pour le lancement des travaux,
- 50 % au moment de la présentation des factures dans le respect de proportionnalité entre le montant accordé et les travaux réalisés,
- 30 % au moment de la clôture de l'opération et sur présentation des décomptes généraux et définitifs.

Le Président propose donc :

- d'approuver la convention subséquente, à la convention cadre de versement de subventions, à intervenir avec Tarn-et-Garonne Habitat, quant à la participation financièrement de la Communauté de Communes des Deux Rives à l'opération Valence Prélude (20 logements individuels, soit 12 T3 et 8 T4 avec chacun un garage et un jardin),
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € par logement pour l'opération

Valence Prélude, soit un total de 160 000 €,

- de l'autoriser ou son représentant à signer les documents à intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver la convention subséquente, à la convention cadre de versement de subventions, à intervenir avec Tarn-et-Garonne Habitat, quant à la participation financière de la Communauté de Communes des Deux Rives à l'opération Valence Prélude (20 logements individuels, soit 12 T3 et 8 T4 avec chacun un garage et un jardin),
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € par logement pour l'opération Valence Prélude, soit un total de 160 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

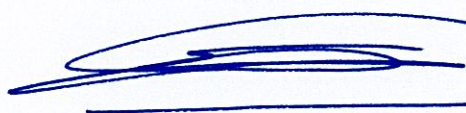
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

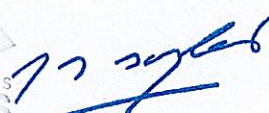
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

24 AVR. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL - TARN-ET-GARONNE HABITAT - Convention subséquente de versement de subventions – Opération Valence Prélude

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-2025CC8_5_49-DE

Numéro d'acte : 2025CC8_5_49

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025CC8-5-49 POLITIQUE LOGEMENT SOCIAL TARN-ET-GARONNE HABITAT OPERATION VALENCE PRELUDE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025CC8-5-49 Convention subséquente - Vefa Prélude - Avenue du Quercy - Valence. pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 15:38:48

Date de réception de l'AR : 24/04/2025 15:39:02